

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 DECEMBRE 2017

Au cours de sa séance du 05 décembre 2017 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **autorisé le renouvellement du prêt relais contracté auprès du Crédit Mutuel.**

Un prêt relais de 400.000 € a été contracté auprès du Crédit Mutuel en avril 2015. Un premier remboursement partiel est intervenu en décembre 2016 pour la somme de 150.000 €. Un second remboursement partiel de 50.000 € vient d'être réalisé. Le renouvellement jusqu'au 30 avril 2018 porte donc sur les 200.000 € restant dus.

➤ **adopté à l'unanimité la décision budgétaire modificative n° 3/2017.**

Cette modification porte sur un réajustement en différents comptes budgétaires toujours nécessaires en fin d'année.

➤ **fixé les crédits scolaires pour l'année 2018.**

Le montant par élève est maintenu pour les deux écoles, soit 84 € par élève pour la maternelle, soit pour 44 élèves un total de 3696 € et 79,50 € par élève en élémentaire, soit pour 73 élèves un total de 5803,50 €.

➤ **reconduit le gel de la revalorisation des loyers communaux pour 2018.**

Depuis 2013, le montant des loyers communaux est resté figé. Ce sera encore le cas pour 2018. Une augmentation de ceux-ci est envisagée pour 2019.

➤ **autorisé le recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi.**

L'agent ainsi recruté remplace une personne admise à la retraite depuis aout dernier. Son temps de travail hebdomadaire est dans l'immédiat de 20 heures. Il pourra évoluer vers un temps plein au printemps lorsque les espaces verts et le fleurissement seront en pleine saison.

➤ **autorisé la poursuite de la procédure de révision générale du P.L.U. par Metz-Métropole au 01 janvier 2018.**

La commune a engagé cette procédure le 15 juin 2017. La compétence P.L.U. étant transférée à Metz-Métropole au 01 janvier 2018 du fait de son changement de statut, la poursuite devait être autorisée juridiquement et administrativement. La commune est cependant à la manœuvre pour l'élaboration des nouveaux documents jusqu'à leur approbation par Metz-Métropole.

➤ **approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges à Metz-Métropole.**

Les transferts de charges pour l'année 2017 portant notamment sur le transferts des compétences en matière de zones artisanales et commerciales ainsi que l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, les ressources financières de la commune ne sont pas impactées par ces nouvelles décisions.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

Avant de lever la séance, Mme le Maire fait le point sur divers dossier en cours et annonce ou rappelle l'agenda des prochaines semaines à venir.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.